

Direction générale  
DRH/BPS/PES/N°16-06

Objet : prorogation du mandat du conseil scientifique

Mesdames et Messieurs les membres du conseil scientifique,  
Chers collègues,

L'année 2015 à l'Inserm a été marquée par la rédaction de son plan stratégique 2016-2020 auquel vous avez contribué.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ses priorités et objectifs, ce plan stratégique prévoit une optimisation des procédures d'évaluation.

C'est ainsi qu'a été redéfini le périmètre des commissions scientifiques spécialisées, dont le mandat débutera le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Par ailleurs, ce plan prévoit d'inscrire le prochain mandat du conseil scientifique dans un cadre renouvelé. Des discussions doivent dès lors être engagées afin de définir un nouveau dispositif permettant de répondre aux orientations présentées dans le plan stratégique.

Ces discussions impliquent des échanges avec les instances compétentes de l'Inserm et rendent nécessaire la prorogation de votre mandat de membre du conseil scientifique de six mois, soit jusqu'au 28 février 2017, que je souhaite proposer aux ministères de tutelles.

Bien qu'ayant conscience de l'investissement que cette prorogation de mandat suppose pour vous, je reste convaincu, comme l'ont montré les débats tenus au sein du conseil scientifique sur le plan stratégique, que vous comprendrez l'importance de ces évolutions et que vous resterez mobilisés ces quelques mois supplémentaires.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre du plan stratégique.

Paris, le 15 février 2016

Le Président-directeur général

Pr. Yves LÉVY

